REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Jeu concours annuel Mon Gustave

Article 1 : Organisation

La SAS Weedo IT, immatriculée ORIAS N°: 16004639 au capital de 400 000 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 92 BD VICTOR HUGO 92110 CLICHY, immatriculée sous le numéro RCS Nanterre 477 764 658, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 01/02/2021 au 31/12/2021 minuit (jour inclus).

Weedo IT organise un jeu concours annuel en ligne pour son comparateur d'assurances, Mon Gustave, qui permet de faire gagner aux participants un gain par semaine.

Le jeu-concours est diffusé sous forme de quizz sur la page LinkedIn de la société une fois par semaine.

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, courtiers et agents d'assurance immatriculés à l'ORIAS, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et DOM-ROM.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

https://www.linkedin.com/company/weedoit-fr

Une seule participation par personne est autorisée par semaine.

Les conditions de participations sont les suivantes :

- 1) Inscription et réponse correcte (le participant est mis 1 fois dans le tirage au sort)
- 2) Inscription, réponse correcte et un partage du quizz sur leur réseau LinkedIn (le participant a 2 fois plus de chance d'être tiré au sort)
- 3) Inscription, réponse correcte,un partage du quizz sur leur réseau LinkedIn et une personne mentionnée en

50 leads Auto de la gamme SILVER offerts d'une valeur de 237 euros TTC

• 2ème lot : Lot 2 (330 € TTC)

Détails :

50 leads Santé salarié de la gamme SILVER d'une valeur de 330 euros TTC

• 3ème lot : Lot 3 (360 € TTC)

Détails :

50 leads Animaux de la gamme SILVER d'une valeur de 360 euros TTC

• 4ème lot : Lot 4 (360 € TTC)

Détails :

50 leads Habitation de la gamme SILVER d'une valeur de 360 euros TTC

• 5ème lot : Lot 5 (480 € TTC)

Détails :

50 leads Emprunteur de la gamme SILVER d'une valeur de 480 euros TTC

• 6ème lot : Lot 6 (597 € TTC)

Détails :

50 leads Santé TNS de la gamme SILVER d'une valeur de 597 euros TTC

• 7ème lot : Lot 7 (474 € TTC)

Détails :

100 leads Auto de la gamme SILVER offerts d'une valeur de 474 euros TTC

• 8ème lot : Lot 8 (660 € TTC)

Détails :

100 leads Santé salarié de la gamme SILVER offerts d'une valeur de 660 euros TTC

• 9ème lot : Lot 9 (720 € TTC)

Détails :

100 leads Animaux de la gamme SILVER offerts d'une valeur de 720 euros TTC

• 10ème lot : Lot 10 (720 € TTC)

Détails :

100 leads Habitation de la gamme SILVER offerts d'une valeur de 720 euros TTC

• 11ème lot : Lot 11 (960 € TTC)

Détails :

100 leads Emprunteur de la gamme SILVER offerts d'une valeur de 960 euros TTC

• 12ème lot : Lot 12 (1194 € TTC)

Détails :

100 leads Santé TNS de la gamme SILVER offerts d'une valeur de 1 194 euros TTC

• 13ème lot : Lot 13 (480 € TTC)

• 14ème lot : Lot 14 (540 € TTC)

Détails :

1 kit mail + bannière offerts d'une valeur de 540 euros TTC

• 15ème lot : Lot 15 (1080 € TTC)

Détails :

1 kit mail + Landing page offerts d'une valeur de 1 080 euros TTC

• 16ème lot : Lot 16 (1140 € TTC)

Détails :

1 kit mail + bannière + Landing page offerts d'une valeur de 1 140 euros TTC

• 17ème lot : Lot 17 (500 € TTC)

Page 2/7

Détails :

500 euros de SMS + routage offerts

• 18ème lot : Lot 18 (1000 € TTC)

Détails :

1000 euros de SMS + routage offerts

• 19ème lot : Lot 19 (500 € TTC)

Détails :

500 euros de datas froides offertes

• 20ème lot : Lot 20 (1000 € TTC)

Détails :

1 000 euros de datas froide offertes

• 21ème lot : Lot 21 (479 € TTC)

Détails :

1 Apple Watch - Boîtier en aluminium gris sidéral, Bracelet Boucle unique tressée offert d'une valeur de 479 euros TTC

• 22ème lot : Lot 22 (689 € TTC)

Détails :

1 IPhone 11-64 Go offert d'une valeur de 689 euros TTC

• 23ème lot : Lot 23 (809 € TTC)

Détails :

1 IPhone 12 Mini 64 Go offert d'une valeur de 809 euros TTC

• 24ème lot : Lot 24 (899 € TTC)

1 IPad Pro 11 pouces 128 Go Wi-Fi offert d'une valeur de 899 euros TTC

• 25ème lot : Lot 25 (1159 € TTC)

Détails :

1 IPhone 12 Pro 128 Go offert d'une valeur de 1 159 euros TTC

• 26ème lot : Lot 26 (1229 € TTC)

Détails :

1 IPad Pro 12,9 pouces 256 Go Wi-Fi offert d'une valeur de 1 229 euros TTC

• 27ème lot : Lot 27 (237 € TTC)

Détails :

50 leads Auto de la gamme SILVER offerts d'une valeur de 237 euros TTC

• 28ème lot : Lot 28 (330 € TTC)

Détails :

50 leads Santé salarié de la gamme SILVER d'une valeur de 330 euros TTC

• 29ème lot : Lot 29 (360 € TTC)

• 33ème lot : Lot 33 (474 € TTC)

Détails :

100 leads Auto de la gamme SILVER offerts d'une valeur de 474 euros TTC

• 34ème lot : Lot 34 (660 € TTC)

Détails :

100 leads Santé salarié de la gamme SILVER offerts d'une valeur de 660 euros TTC

• 35ème lot : Lot 35 (720 € TTC)

Détails :

100 leads Animaux de la gamme SILVER offerts d'une valeur de 720 euros TTC

• 36ème lot : Lot 36 (720 € TTC)

Détails :

100 leads Habitation de la gamme SILVER offerts d'une valeur de 720 euros TTC

• 37ème lot : Lot 37 (960 € TTC)

Détails :

100 leads Emprunteur de la gamme SILVER offerts d'une valeur de 960 euros TTC

• 38ème lot : Lot 38 (1194 € TTC)

Détails :

100 leads Santé TNS de la gamme SILVER offerts d'une valeur de 1 194 euros TTC

• 39ème lot : Lot 39 (480 € TTC)

Détails :

1 kit mail offert d'une valeur de 480 euros TTC

40' L L L 40 (540 C TTO)

1 kit mail + bannière offerts d'une valeur de 540 euros TTC

• 41ème lot : Lot 41 (1080 € TTC)

Détails :

1 kit mail + Landing page offerts d'une valeur de 1 080 euros TTC

• 42ème lot : Lot 42 (1140 € TTC)

Détails :

1 kit mail + bannière + Landing page offerts d'une valeur de 1 140 euros TTC

• 43ème lot : Lot 43 (500 € TTC)

Détails :

500 euros de SMS + routage offerts

• 44ème lot : Lot 44 (1000 € TTC)

Détails :

1000 euros de SMS + routage offerts

• 45ème lot : Lot 45 (500 € TTC)

1 IPad Pro 11 pouces 128 Go Wi-Fi offert d'une valeur de 899 euros TTC

Valeur totale : 33306 € TTC.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

Chaque semaine, un tirage au sort est effectué pour annoncer un gagnant.

Article 6 : Annonce des gagnants

- La liste des gagnants sera disponible sur le site du jeu-concours
- Les gagnants seront annoncés chaque semaine suivant le jeu-concours, sur le site https://weedoit.digital/

Ils découvriront aussi à cet instant le lot remporté.

Article 7: Remise des lots

Chaque gagnant pourra récupérer son gain dans un délai de 30 jours ouvrés. Dépassé cette période, il ne pourra plus y prétendre.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformáment à la Loi Informatique et Libertée dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/670 du

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de « L'organisatrice ».

« L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force

jeu et/ou les gagnants du benefice de leurs gains.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'organisatrice », notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par « L'organisatrice » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Le dépôt de ce règlement de jeu-concours a été effectué via le site internet : https://www.reglementdejeu.com.